



# WILDAF WEST AFRICA

## Newsletter

Femmes, Droit & Développement en Afrique

N° 43- avril 2010

### ÉDITORIAL

L'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement en vue de la réduction de la pauvreté, de la faim est-elle toujours possible pour 2015 ? Eu égard aux différents rapports sur les progrès en Afrique, l'espoir est-il encore permis ? C'est à cette question que nous avons essayé de répondre à travers l'article sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le Développement en Afrique : Où en sommes-nous ?

Dans la rubrique « les nouvelles du réseau » nous vous rendons compte des activités du WILDAF dans la sous région ouest africaine notamment sur la poursuite de la mise en œuvre de son projet « utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales ». En outre, vous prendrez connaissance des actions que le WILDAF-Mali est en train de mener pour faire avancer le dossier du code des personnes et de la Famille au Mali. On se rappelle que ce code adopté en août dernier avait fait couler beaucoup d'encre et de salive. Nous nous réjouissons par contre de l'importante avancée enregistrée au Sénégal par l'adoption le 14 mai 2010 de la loi instituant la parité absolue homme/femme et vous invitons à découvrir le contenu de cette loi.

Enfin, comme à l'accoutumée, notre bulletin vous met au parfum des nouvelles du monde en matière des droits des femmes et du développement.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Béatrice AJAVON  
Chargée de communication

### SOMMAIRE

<i>Mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le Développement en Afrique : Où en sommes-nous ?</i> .....	2-5
<i>Nouvelles du réseau</i> .....	6-8
<i>Nouvelles d'Afrique</i> .....	9-10
<i>Evénements</i> .....	11
<i>Nouvelles internationales</i> .....	12



Photo : WILDAF-AO, ici une mère avec son tout nouveau né

« La santé maternelle est l'objectif du Millénaire pour le développement qui tarde le plus à être réalisé. Pourtant, si nous pouvons réussir dans ce domaine, nous créerons une 'onde de choc' vertueuse qui s'étendra à tous les objectifs ».

*Ban Ki-moon, le Secrétaire général de l'ONU,*

**Aussi disponible sur notre site**

**Web :**

**[www.wildaf-ao.org](http://www.wildaf-ao.org)**

Vous êtes membre du réseau WILDAF/FeDDAF et désirez faire connaître votre association, vos activités? Vos réalisations? Ou tout simplement souhaitez partager une information ?

Faites nous parvenir votre texte (court ou long, peu importe ; c'est le contenu qui compte !) par courrier électronique. La date limite de dépôt des textes pour la prochaine parution est le :

**1<sup>er</sup> septembre 2010**

Qui lit notre Newsletter ? Le WILDAF West Africa Newsletter est une publication trimestrielle et est diffusé aux membres du WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest dans huit pays de la sous-région, à nos partenaires en Afrique, Europe et en Amérique mais aussi aux magistrats, avocats, policiers, médecins, chefs religieux et traditionnels. FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

*Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à nous contacter :*

**[info@wildaf-ao.org](mailto:info@wildaf-ao.org)**

## MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD) EN AFRIQUE :

### Où en sommes-nous ?

En septembre 2000, la communauté internationale s'est mobilisée autour d'un effort de 15 ans pour combattre la pauvreté, la faim, la maladie. Les Etats se sont engagés à réaliser d'ici 2015, huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à savoir :

- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ;
- Assurer un environnement durable ;
- Mettre en place un partenariat durable pour le développement.

A cinq ans de la date butoir des OMD, en dépit d'avancées majeures dans plusieurs domaines, on observe que même les pays les mieux gouvernés du continent n'ont pas réussi à faire suffisamment de progrès, comme le reconnaît le président de la BAD quand il dit : "*le bilan est mitigé et très peu de pays africains ont des chances de réaliser les OMD, si on ne redouble pas d'efforts*".

Les études révèlent que la réalisation des OMD en Afrique fait face aux difficultés résultant, entre autres, des problèmes de gouvernance, des conflits, du niveau encore modeste de l'aide publique au développement et de la difficulté à tirer profit de la mondialisation.

Où en est globalement l'Afrique dans la mise en œuvre des OMD ? Quels sont les exemples de réussite dont on pourrait s'inspirer, et finalement que faire pour améliorer les pays africains dans la mise en œuvre des OMD ?

#### I. Un bilan mitigé

##### La lutte contre la faim et la pauvreté : des progrès très insuffisants

Bien que le pourcentage de personnes vivant avec un dollar par jour ou moins soit passé de 45,9% à 41,1% depuis 1999, la réalisation de l'OMD visant à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 exige que la progression actuelle redouble de vitesse.



Photo : WILD AF-AO, ici des femmes allant au marché avec leurs produits agricoles

En même temps, en dépit d'un taux élevé de croissance de la population (2,3% par an) au plan régional, le nombre de personnes extrêmement pauvres s'est stabilisé, avec une croissance marginale de 296 millions en 1999 à 298 millions en 2004.

Les progrès en faveur des enfants sont d'une lenteur exaspérante en ce qui concerne l'objectif visant à réduire la faim de moitié, le pourcentage des moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale ayant diminué d'à peine plus d'un dixième entre 1990 (33%) et 2005 (29%).

##### 30% de jeunes non scolarisés malgré les progrès dans l'éducation primaire

On constate des progrès dans le domaine de l'éducation primaire universelle, le taux d'inscription scolaire étant passée de 57 pour cent en 1999 à 70 pour cent en 2005. Il n'empêche que 30 pour cent de jeunes restent non-scolarisés alors que le nombre d'enfants en âge d'école augmente quotidiennement.

Le nombre de jeunes africains âgés de moins de 14 ans est passé de 237 millions en 1990 à 348 millions en 2007. Ce nombre devrait atteindre 403 millions en 2015.

##### Des progrès insuffisants en matière d'égalité des sexes

Même si le nombre de sièges parlementaires occupé par des femmes a augmenté de façon significative, passant de 7 pour cent en 1990 à 17 pour cent en 2007, la proportion de femmes qui gagnent un salaire en dehors de la culture agraire ne dépassait toujours pas un tiers de la population féminine en 2005.

Selon l'ONU en 2006, la participation des femmes à l'emploi non agricole rémunéré est en moyenne de 40%. Cependant en Afrique subsaharienne, les emplois précaires en tant que travailleuses familiales non rémunérées et indépendantes compte pour plus de 80% de tous les emplois féminins. La plupart des femmes ayant un emploi rémunéré continuent d'avoir un statut peu élevé, des emplois moins valorisés et sont confrontées à des barrières plus importantes aux postes supérieurs. (Cf Rapport UNIFEM : Rendre les OMD Plus Utiles Pour les Femmes)

En Afrique subsaharienne, le rapport filles/garçons scolarisés dans le secondaire est tombé de 82 % en 1999 à 79% en 2007. Sur les 171 pays pour lesquels on dispose de données, seuls 53, soit 14 de plus qu'en 1999, sont parvenus à instaurer une parité entre les sexes dans le primaire et le secondaire.

Partout dans le monde, la violence à l'encontre des femmes demeure un grave fléau pour l'humanité. Les initiatives visant à lutter contre la violence à l'encontre des femmes se

## MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD) EN AFRIQUE :

### Où en sommes-nous ?

*Suite de la page 2*

sont multipliées, mais elles manquent souvent d'envergure, de cohérence, de constance et de coordination.

#### Malgré les progrès, une mortalité infantile qui représente deux fois le taux de l'ensemble du monde en développement

Le taux de mortalité des moins de cinq ans est passé de 185 pour mille naissances vivantes en 1990 à 166 pour mille en 2005, ce qui ne représente qu'une fraction de l'objectif visant à une réduction de deux tiers d'ici 2015. De plus, cela représente deux fois le taux de l'ensemble du monde en développement. Seul constat encourageant : grâce à des campagnes de vaccination massives, les cas de rougeole et les décès dus à cette maladie ont diminué de près de 75 pour cent entre 1999 et 2005 sur le sous-continent.

#### La mortalité maternelle, un scandale en Afrique subsaharienne

La santé maternelle reste un scandale en Afrique. Pour une femme d'Afrique subsaharienne, les risques de décéder de complications dues à la grossesse ou à l'accouchement sont de 1 pour 16, alors qu'ils sont de 1 pour 3 800 dans les pays industrialisés. Selon un rapport publié par le Département de l'information (DPI) des Nations Unies en mars 2010, l'utilisation des contraceptifs a presque doublé en Afrique subsaharienne entre 1990 et 2005 mais elle reste inférieure à 22% chez toutes les femmes mariées ou en union en 2005. Même si la contraception s'est développée chez les femmes mariées et en concubinage, un huitième de la mortalité maternelle était encore dû aux avortements non médicalisés en 2005 et aucun moyen de contraception n'était utilisé par 11 % des femmes des pays en développement (dont 24 % en Afrique subsaharienne) souhaitant espacer les naissances ou ne plus avoir d'enfants. (Cf Rapport 2010 « Tenir les promesses » des Nations Unies)

#### Le VIH / Sida, une pandémie toujours préoccupante

Le nombre de personnes décédant du sida a continué d'augmenter pour atteindre deux millions en 2006. Même si les taux de prévalence se sont stabilisés, le nombre de nouveaux cas, particulièrement parmi les femmes, ainsi que celui de personnes souffrant d'une infection avancée au VIH ne cessent de croître à une allure telle que les services de traitement ne peuvent suivre même quand ils passent à une vitesse supérieure.

Rien n'indique une prochaine stabilisation du très important taux de nouveaux cas de tuberculose en Afrique subsaharienne.

#### Durabilité environnementale : on est loin des objectifs visés en 2015

Seules 42 pour cent des personnes vivant en zone rurale ont accès à une eau salubre, d'après les dernières données de 2004, et 63 pour cent de l'ensemble de la population n'ont pas accès aux installations sanitaires de base. Il s'agit d'une très légère régression par rapport à 1990 (68 pour cent), et on est loin de l'objectif visant à réduire ce pourcentage de moitié d'ici 2015.

Les changements climatiques, dont les effets se font déjà sentir, ne rendront que plus difficile la réalisation des OMD sur le sous-continent. D'après les projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 75 à 250 millions de personnes subiront les effets d'une augmentation du stress hydrique. Sans une préparation adéquate, l'impact pourrait en être beaucoup plus dévastateur sur les économies rurales et les moyens de subsistance des pauvres.

#### II. Des raisons d'espérer : Quelques exemples de réussite

Dans toute l'Afrique, certains pays ont démontré que des progrès rapides et à grande échelle sont possibles pour atteindre les OMD lorsque de bonnes politiques et de vigoureuses impulsions gouvernementales s'ajoutent à un appui financier et technique adéquat de la part de la communauté internationale.

- En un an, le programme de bons pour semences et engrais au Malawi a permis de doubler la production agricole pendant la saison 2006/2007.
- Le Ghana est en train de mettre en place un programme national de repas scolaires préparés avec des produits locaux.
- Le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Togo tout récemment et bien d'autres pays ont aboli les frais d'inscription dans les écoles primaires, ce qui a permis une augmentation spectaculaire de la fréquentation scolaire en l'espace de quelques années.
- En 2006, la Zambie a annulé les honoraires pour les services de santé de base en zone rurale et le Burundi a instauré la gratuité des soins médicaux pour les mères et les enfants.
- Avec le soutien de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, de l'OMS, de l'UNICEF et des US Centers for Disease Control, des pays africains comme le Niger, le Togo et la Zambie ont lancé avec succès des campagnes

*Suite à la page 4*

## MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD) EN AFRIQUE :

### Où en sommes-nous ?

*Suite de la page 4*

nationales de vaccination anti-rougeoleuse et de distribution de moustiquaires antipaludiques imprégnées d'insecticide à long terme. Ces campagnes ont chaque fois couvert le pays entier en l'espace de deux semaines et ont permis une diminution de moitié du taux d'incidence du paludisme

- Au Niger, des centaines de milliers d'habitants des communautés rurales ont vu leurs moyens de subsistance s'améliorer grandement, en même temps que diminuait leur vulnérabilité face aux sécheresses, grâce à une reforestation à grande échelle résultant d'une politique nationale réformatrice.
- Le Sénégal est en bonne voie pour atteindre les objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement grâce à un programme national d'investissement financé avec l'appui de donateurs. Il a adopté le 14 mai 2010 une loi sur la parité homme /femme qui améliorera sensiblement la participation des femmes aux prises de décision.
- Le Rwanda a élu en 2008 une majorité de femmes (56%) à la Chambre basse du Parlement, ce qui constitue le niveau le plus élevé de représentation des femmes en politique de tous les pays.

Avec un soutien croissant des donateurs, beaucoup de gouvernements africains reproduisent à l'échelle nationale les leçons des Villages du Millénaire, à savoir qu'une impulsion locale et un ensemble d'interventions permettent de transformer les communautés pauvres en peu de temps. Profitant des opportunités de financement disponibles à l'instar du MDG3 Fund mise en place par le gouvernement hollandais, les organisations de la société civile (WILDAF AWDF, Huairou Commission et Akina Mama Wa Africa) mettent en place elles aussi des programmes qui montrent qu'il est possible de sortir les populations, notamment les femmes de leur situation de pauvreté.



Photo WILDAF-AO / Des femmes agricultrices en formation sur leurs droits

### III Que faire ?

S'il est de notoriété publique que le continent est la seule région du monde où le nombre de personnes extrêmement pauvres a augmenté depuis quinze ans, on sait moins que les pays africains ont connu des améliorations majeures dans une série de paramètres fondamentaux du développement.

#### Des constats encourageants

Grâce à de meilleures politiques économiques et à l'augmentation du prix des matières premières, la croissance économique annuelle a été de près de 6 pour cent en moyenne au cours des trois dernières années. Cette croissance a touché divers pays de manière assez égale et le FMI envisage à présent un taux tendanciel à court terme frisant les 7 pour cent cette année.

Le nombre de conflits civils est à la baisse. Les recettes à l'exportation ont amélioré la balance des comptes courants dans de nombreux pays et l'allègement de la dette récemment accordé a réduit les déséquilibres macro-économiques dans les pays les plus pauvres.

Les entreprises africaines enregistrent de bons chiffres en termes d'investissement national et de gains de productivité.

Ces progrès restent fragiles, cependant, car ils sont dus en large part à un envol des prix des matières premières. Les pays africains dépendent toujours de l'exportation de quelques matières premières et pâtissent d'un manque d'investissements publics dans l'agriculture, la santé, l'éducation et les infrastructures nécessaires pour renforcer les capacités en matière de production et d'échanges commerciaux, maintenir un taux de croissance élevé et créer des emplois. D'où la nécessité de redoubler les efforts si l'on veut améliorer les performances de ces pays en vue de l'atteinte des OMD. Que faire à cet effet ?

#### Les pouvoirs publics, premiers responsables doivent prendre leurs engagements

La lutte contre la pauvreté appelle une action globale, allant au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement et qui amène à agir sur les différents leviers des secteurs économiques et social.

Elle implique que les pouvoirs publics premiers responsables prennent toutes leurs responsabilités pour assurer effectivement le progrès social et économique. Les responsables politiques doivent plus que jamais dans les pays africains confrontés au défi d'une pauvreté généralisée, avoir l'ambition de trouver le sens du progrès qui est le fruit d'une volonté.



## MISE EN ŒUVRE DES OMD EN AFRIQUE : Où en sommes-nous ?

*Suite de la page 4*

Mais les engagements pris en matière de partenariat pour le Développement doivent également être honorés par les partenaires en développement.

### Les donateurs doivent honorer les engagements pris en matière de partenariat mondial pour le Développement

La plupart des pays africains sont prêts à reproduire ces succès à grande échelle, mais ils ont besoin d'une aide publique au développement plus importante et de meilleure qualité afin de pouvoir investir dans les OMD. Or, même si elle a augmenté pendant les premières années du Millénaire, l'aide à l'Afrique subsaharienne n'a pratiquement plus varié depuis 2004, si l'on en exclut l'allègement de la dette et l'aide humanitaire. Les donateurs doivent agir vite pour accroître leur aide, afin que leur promesse, faite en 2005, de doubler l'aide d'ici 2010 reste crédible. En outre, ils doivent publier un calendrier des paiements détaillant comment ils vont accroître l'aide pays par pays, afin que les États africains puissent planifier des investissements essentiels et préparer des cadres macroéconomiques dans ce but. Les nations industrialisées, mais aussi les pays en développement accordent un accès en franchise de droits aux pays les moins développés d'Afrique, en accord avec la Déclaration du Millénaire, dont l'un des principes est de créer un environnement « favorable au développement et à l'élimination de la pauvreté. »

Mais même les PMA d'Afrique subissent des contraintes sur l'offre et des règles d'origine souvent déraisonnables pour leurs produits. A plus large échelle, les négociations de Doha visant à créer un régime commercial mondial favorable au développement sont en panne et doivent reprendre.

Les engagements pris et réitérés par les dirigeants du monde au Sommet du G8 de Gleneagles et au Sommet mondial de 2005 sont suffisants pour atteindre les Objectifs. Il est urgent de traduire ces engagements en plans pratiques dotés d'un suivi systématique.

En conclusion, à cinq ans de la date butoir fixée, les États et leurs partenaires en développement doivent s'y engager. La société civile doit redoubler de vigilance dans son rôle de veille et intensifier ses efforts pour aider à l'atteinte des OMD.

Kafui Adjamagbo-Johnson  
Coordnatrice WILDAF-AO

## RESSOURCES

### Chiffres-clés de l'égalité femmes-hommes en 2009

Ces statistiques apportent un éclairage précis et détaillé sur la situation des femmes dans la société et regroupent les données statistiques disponibles dans les cinq domaines prioritaires de l'action gouvernementale que sont : la parité et l'accès des femmes aux responsabilités ; l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; l'accès aux droits et le respect de la dignité de la personne ; l'articulation des temps de vie ; l'Europe et l'international.

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,409/documentation-publications,49/rapports-et-autres-publications,51/rapports-concernant-le-champ-des,852/chiffres-cles-de-l-egalite-femmes,11421.html>

\*\*\*\*\*



### Rapport 2010 sur les OMD

Le rapport 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement a été publié le 23 juin dernier par le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon.

Ledit rapport est une publication annuelle dédiée à l'analyse des huit objectifs du Millénaire pour le Développement. Basé sur les dernières analyses et données des agences internationales et de l'ONU à travers le monde, sur les progrès accomplis dans chaque région par rapport à chaque objectif en vue d'atteindre les cibles fixés d'ici l'échéance de 2015, le rapport dresse un bilan pas tout à fait reluisant.

Vous pouvez télécharger le rapport sur [www.wildaf-ao.org](http://www.wildaf-ao.org)

\*\*\*\*\*

### Nouveau site Web: Site web officiel mondial de la Campagne GEAR

La campagne pour la réforme des mécanismes pour l'égalité femmes-hommes de l'ONU (Campagne GEAR) vient de lancer son nouveau site web officiel mondial.

GEAR lance un appel à toutes les organisations de la société civile à rejoindre la campagne mondiale afin que la création d'une nouvelle et forte agence des Nations Unies pour les droits des femmes soit une réalité. Le site de la campagne est accessible au : [www.gearcampaign.org](http://www.gearcampaign.org)

### Bureau sous-régional

#### L'autonomisation des femmes rurales : les parajuristes agricultrices plus déterminées que jamais à apporter leur contribution

Le WiLDAF-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO) a tenu du 07 au 09 juin 2010, la rencontre d'échange au niveau sous régional des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de son projet « utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique ».

Démarré en janvier 2009 pour une durée de 30 mois, ledit projet vise à permettre aux femmes rurales agricultrices, membres des coordinations d'organisations paysannes et des milieux ruraux des pays bénéficiaires à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo de connaître leurs droits, de les revendiquer afin d'en jouir au même titre que les hommes dans leur vie familiale, communautaire et professionnelle, et de les faire appliquer au profit des femmes de leurs milieux respectifs.

La rencontre de Lomé devait permettre à la trentaine de participants impliqués dans la mise en œuvre de l'action sur le terrain d'échanger et de discuter des stratégies, des bonnes pratiques, des résultats déjà obtenus, des difficultés, des échecs et des perspectives.



Photo WiLDAF-AO / Cérémonie d'ouverture de la rencontre de Lomé

*« Convaincus de ce que la pauvreté a des liens évidents avec les violations des droits des femmes, et de ce que la connaissance et l'utilisation des droits par les femmes peut être un moyen efficace d'autonomisation et de lutte contre la pauvreté, nous avons ensemble résolu de relever un certain nombre de défis. ... A une année de la fin du projet, il est important que nous nous retrouvions pour échanger et apprendre de nos expériences respectives afin de maximiser les chances de réussite de notre action »* a déclaré Mme Kafui Adjamagbo-Johnson, coordinatrice sous régionale de WiLDAF-AO dans son discours à l'ouverture des travaux.

Présidant la cérémonie d'ouverture de la rencontre, la nouvelle Ministre de la Promotion de la Femme du Togo,

Mme Henriette Kouévi-Amédjogbé a promis tout son soutien en vue de l'atteinte des objectifs du projet « Je voudrais vous rassurer de la disponibilité de mon département à vous accompagner dans l'atteinte des résultats non seulement au Togo mais aussi dans la sous région ouest africaine ».

C'est également en des termes rassurant que la Ministre s'est adressée particulièrement aux participantes togolaises *« je puis vous assurer que le nouveau Département que j'ai l'honneur de diriger... se chargera, conformément aux recommandations du Forum National de la Femme Togolaise qui s'est tenu en décembre 2009, de mener un plaidoyer pour l'élaboration d'un code foncier qui prendra en compte le droit d'accès de la femme à la terre ... »*.

Pour Monsieur Kolani Dindigoue, représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, l'initiative du projet et de la rencontre est à saluer car les résultats de la rencontre permettront d'apporter des contributions à la réflexion qui se mène au niveau du ministère sur les réformes à opérer.

Les échanges des participants ont révélé que les formations de parajuristes ont effectivement bénéficié à 250 femmes agricultrices. Celles-ci essayent au quotidien d'utiliser les connaissances acquises en vue de revendiquer les droits qui leur sont reconnus pour se sortir de la situation qui ne les satisfaisait pas. A leur tour elles ont pu convaincre des femmes et des hommes y compris certaines autorités locales de leurs communautés respectives à s'engager au sein des comités de lutte contre les violences faites aux femmes. Leurs actions communes de sensibilisation à travers les causeries, les sketches, les rencontres ciblées ont touché dans les 5 pays plus de 50.000 hommes et femmes. Divers thèmes ont été abordés au cours des sensibilisations. Ils vont des droits économiques aux droits politiques en passant par les violences conjugales. Concrètement plus de 600 cas de violations de droits des femmes ont été reçus et traités par les parajuristes agricultrices.

En matière de l'accès des femmes à la terre, les études réalisées dans le cadre du projet ont montré à l'exception du Togo, que le cadre légal bien que perfectible, est favorable en ce sens qu'il n'y a pas de dispositions discriminatoires à l'accès des femmes à la terre.

Les difficultés pour les femmes d'accéder à la terre résident dans la mise en application effective des textes et de la résistance des populations face à de nouvelles pratiques. Néanmoins des terres cultivables ont pu être négociées et obtenues au profit des groupements féminins sous forme de donation, de location à long terme.

*Suite à la page 7*

Suite de la page 7

Au Burkina Faso par exemple, les actions de plaidoyer des parajuristes auprès des chefs coutumiers et chefs de terre ont abouti à l'octroi d'une superficie globale de 45 hectares de terre à quinze groupements féminins. Dans pratiquement tous les pays, les interventions des parajuristes ont aidé des femmes à être rétablies dans leurs droits après plusieurs années de spoliation. Les procédures sont en cours pour la sécurisation de toutes ces terres.

Pour ce qui concerne la participation des femmes rurales aux prises de décisions, les résultats ne sont pas encore luisants. Néanmoins, dans tous les pays, les parajuristes sont actives sur le terrain afin de mieux organiser les femmes pour leur positionnement. Au Togo et Bénin par exemple, les femmes paysannes ont exigé et obtenu qu'un quota de 30% au moins soit adopté en faveur des femmes dans les Conseils d'Administration des fédérations locales de paysans. Cette ouverture au niveau locale leur offre l'opportunité de pouvoir se positionner progressivement aux niveaux régional, national et régional.

Les débats ponctués de témoignages des uns et des autres et les échanges d'expériences sur les bonnes et moins bonnes pratiques ont permis non seulement aux participants de se renforcer mutuellement mais au-delà de se rendre compte de toute la portée de leurs actions dans leurs communautés respectives.

Cependant, il est ressorti également des échanges que tout ne s'est pas fait sans difficultés. Différents facteurs sont évoqués à cet effet : les pesanteurs socioculturelles, les croyances religieuses, la pression sociale sur les parajuristes et les victimes de violation de droits, les dysfonctionnements et le manque d'engagement pour la cause des droits des femmes observé chez les hommes et les femmes qui animent les institutions et services étatiques impliqués dans la mise en œuvre des droits des femmes, l'insuffisance de ressources financières disponibles pour l'action des parajuristes et des communautés. Certaines de stratégies prévues n'ont pas fonctionné sur le terrain ou n'ont pas donné des effets escomptés.

A la fin des travaux, les participants plus déterminés que jamais ont pris l'engagement d'intensifier leurs actions afin que d'ici la fin du projet les résultats escomptés soient pleinement atteints. A cet effet, ils ont décidé entre autres :

- de multiplier le nombre de sensibilisation touchant les violations les plus récurrentes dans leur communauté ;
- de traiter les cas de violences faites aux femmes avec plus de rigueur sous l'angle de la loi ;
- D'intensifier les actions de plaidoyer là où c'est nécessaire pour des réformes ;

- d'initier des causeries qui cibleraient exclusivement les autorités traditionnelles et les propriétaires terriens ;
- de mettre à la disposition des populations rurales, notamment les groupements féminins, les informations sur les procédures d'obtention du titre foncier ;
- de continuer le renforcement personnel de capacité personnel des femmes agricultrices, cheville ouvrière du projet.

Signalons qu'en prélude à la rencontre sous régionale de Lomé, il y a eu une série de 5 rencontres nationales dans les cinq pays bénéficiaires et dont les résultats des travaux ont servi de base à la rencontre sous régionale.



Photo WILDAF-AO, une agricultrice présentant la synthèse du travail de son groupe lors de la rencontre de Lomé

\*\*\*\*\*

### Consolidation des connaissances des femmes rurales parajuristes

Toujours dans le cadre de son projet « *Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales en Afrique de l'Ouest* » les cinq réseaux nationaux du WILDAF en Afrique de l'Ouest bénéficiaires ont renforcé les aptitudes techniques et les connaissances des agricultrices parajuristes dans les domaines des droits humains fondamentaux des femmes dans lesquels des insuffisances ont été relevées lors des suivis sur le terrain.

Ce renforcement de capacité s'est étalé sur 5 jours dans chaque pays suivant le calendrier ci-dessous :

Togo : 18 – 22 avril 2010  
Burkina Faso : 27 avril – 01 mai  
Bénin : 03 – 07 mai  
Côte d'Ivoire : 10 – 14 mai  
Ghana : 26 – 30 mai

Suite à la page 8



## NOUVELLES DU RESEAU

*Suite de la page 7*

Rappelons que ces parajuristes ont reçu il y a un an leur formation initiale et ont pour mandat de divulguer le droit dans leurs communautés respectives et d'aider leurs concitoyens à se servir du droit pour résoudre les difficultés auxquelles elles sont confrontées quotidiennement et à tous les niveaux.

\*\*\*\*\*

### Réseaux nationaux

#### Au Mali

**Le Code des Personnes et de la Famille au Mali : Le WILDAF initie des actions pour faire avancer le processus d'adoption**

Du 9 au 17 mai 2010, le WILDAF-Mali a mené sur toute l'étendue du territoire national une campagne d'information pour une connaissance accrue du contenu du code des personnes et de la famille par les populations. Adopté par l'Assemblée Nationale du Mali en août 2009, le code de la famille a été renvoyé par le chef de l'Etat devant l'Assemblée Nationale pour une 2<sup>ème</sup> relecture sous la pression du Haut Conseil Islamique et de certaines associations islamiques qui ont trouvé que certaines dispositions sont non conformes aux valeurs traditionnelles et religieuses. Des rumeurs dénuées de tout fondement ont circulé contre le code pour amener les populations en majorité analphabète, à le rejeter.

Ayant donc pris conscience du déficit d'information autour de ce texte primordial pour les hommes et les femmes du Mali, le WILDAF/Mali avec l'appui de ses partenaires (CAFO, GP/DCF, Ministère de la Justice et le Ministère de la Promotion de la femme de l'enfant et de la famille) a engagé une vaste campagne d'information des populations dans les huit capitales régionales du Mali sur le contenu du code et pour faciliter sa promulgation par le Président de la République.

L'objectif de cette campagne était :

- D'organiser et de tenir une conférence d'information pour les populations sur le contenu du projet de code des personnes et de la famille dans chaque capitale régionale
- De mettre fin à la désinformation et aux folles rumeurs autour du Code.

Au cours de la campagne les différentes délégations composées de représentants d'organisations de droits des femmes, ont échangé directement avec les populations et ont levé le voile sur les rumeurs folles et toute la désinformation autour du Code.

L'image ci-dessous montre que les hommes autant que les femmes ont participé aux débats sur le contenu du projet de code.



Photo WILDAF-Mali

Après ces différentes missions, le WILDAF/Mali a procédé à la formation des pairs éducateurs qui prendront le relais sur le terrain.

Rappelons que l'adoption du nouveau code en août 2009 avait été saluée par plusieurs organisations de défense des droits de la femme, pour qui ce code représente une première dans l'histoire de ce pays à forte majorité musulmane et dévoue les mêmes droits successoraux à la femme qu'à l'homme.

Conçu dans un souci d'égalité entre l'homme et la femme, le nouveau « Code de la famille et des personnes » du Mali est l'aboutissement d'un long processus que les autorités ont entamé depuis 1998, malgré l'opposition de certains islamistes.

\*\*\*\*\*

#### Au Togo

**Renforcement de capacités des membres du réseau WILDAF-TOGO**

Le réseau WILDAF-TOGO a organisé du 12 au 14 avril 2010 une session de formation à l'intention de ses nouveaux membres sur le thème « *le développement organisationnel et le réseautage* ». La formation visait à renforcer la capacité de ses membres afin de les rendre plus efficaces dans leur travail sur le terrain.

Au total, une trentaine de participants issus de diverses associations ont été éduqués sur des modules tels que le développement et le renforcement d'une organisation, le cycle d'un projet et la gestion d'une organisation.

La tenue de cet atelier a été possible grâce au financement de la Banque Mondiale.

*Suite à la page 9*



## NOUVELLES D'AFRIQUE

### Sénégal : La loi sur la parité hommes-femmes

L'Assemblée Nationale du Sénégal a adopté en sa séance du 21 mai 2010, la loi provisoire instituant la parité absolue Homme-Femme. Ce vote fait ainsi du Sénégal, le premier pays africain à avoir posé cet acte courageux vers l'égalité des sexes.

Introduit par le Chef de l'État Me Abdoulaye Wade, le projet a essuyé un premier rejet avant d'être finalement voté le 14 mai à l'issue d'un long processus soutenu par les organisations de femmes regroupées au sein du Conseil Sénégalais des Femmes (COSEP). Cette loi est composée de quatre articles dont en voici la teneur :

**Article 1 :** La parité absolue homme-femme est instituée au Sénégal dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives.

**Article 2 :** les listes de candidatures sont alternativement composées de personnes des deux sexes  
Lorsque le nombre de membres est impair, la parité s'applique au nombre immédiatement inférieur.  
Les listes de candidatures doivent être conformes aux dispositions ci-dessus à peine d'irrecevabilité.

**Article 3 :** Les conditions d'application de la présente loi seront définies et précisées par décret.

**Article 4 :** La présente loi et ses décrets d'application seront insérés au Code électoral.

La présente loi abroge toutes les dispositions contraires.

Comme on peut le constater l'Etat sénégalais entend par le vote de cette loi, éliminer les disparités entre hommes et femmes qui constituent un frein au développement et compte ainsi contribuer à la réalisation de l'objectif 3 du millénaire pour le développement (l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes).

Cependant, il reste aujourd'hui un important travail de vulgarisation à faire pour l'appropriation de cette loi par les femmes, sa compréhension par les populations et surtout les hommes. Toutes les parties prenantes à cette initiative doivent également redoubler de vigilance et assurer le suivi mais aussi veiller à ce que la parité s'étende aux fonctions nominatives à tous les niveaux décisionnels central et local comme les chefs d'Etat s'y sont engagés dans la Déclaration Solennelle sur l'égalité hommes-femmes.

### AFRIQUE: Des parlementaires font pression pour interdire les MGF sur le continent

Des parlementaires venant de toute l'Afrique font pression pour une interdiction des mutilations génitales féminines et de l'excision (MGF/E) sur l'ensemble du continent et demandent aux Nations Unies d'adopter une résolution de l'Assemblée générale demandant une interdiction mondiale des MGF/E, qui violent les droits humains, ont-ils.

Dix-sept Etats africains ont interdits les MGF/E, dont le Burkina Faso, le Togo, le Sénégal et l'Ouganda. Des députés de pays africains se sont retrouvés à Dakar les 3 et 4 mai pour échanger les leçons apprises et les actions à prendre pour parvenir à l'interdiction et à la résolution. Alors que des lois nationales sur les droits humains et que des traités régionaux, comme la Déclaration de Maputo de l'Union Africaine de 2003, font directement ou indirectement référence aux MGF/E, des lois séparées doivent être votées pour aborder la question de front, selon les délégués.

Morissanda Kouyaté, représentant de l'ONG (organisation non gouvernementale) Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles, a dit aux délégués : « Il y a beaucoup de disparités ici. Certains pays ont voté des lois, d'autres n'en ont pas ; et certains ont des lois qui ne sont pas appliquées ».

Certains gouvernements sont totalement engagés et prêts au changement, mais d'autres, comme la Sierra Leone, qui possède des taux de prévalence élevés, auront besoin de plusieurs années pour changer, a dit Chris Baryomunsi, un député de Kanungu dans l'ouest de l'Ouganda.

<http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportID=89045>



Les mutilations génitales féminines sont au-delà de ses conséquences néfastes sur la santé des victimes une violation de la liberté de disposer de son corps, de sa sexualité et du droit à la non discrimination.

### L'UEMOA va lancer un Fonds régional de développement agricole en 2010

L'Union Economique et Monétaire Ouest africaine (UEMOA) basée à Ouagadougou va lancer cette année un Fonds régional de développement agricole (FRDA).

*"L'objectif fondamental du FRDA est de financer les actions prioritaires et indispensables concernant le développement et la modernisation des filières agricoles, notamment par la contribution à la mise en œuvre d'un système de crédit agricole performant et adapté", a déclaré Ismaïl Binguitcha-Fare, commissaire chargé du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement.*

M. Binguitcha-Fare a fait cette déclaration à l'occasion d'un colloque régional sur le thème "Intégration régionale et Stratégies de réduction de la pauvreté" organisé par l'UEMOA, en collaboration avec le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). Plusieurs chercheurs et décideurs, ainsi que des journalistes ont assisté à cette grande rencontre.

Selon M. Binguitcha-Fare, le champ d'intervention du Fonds couvrira l'amélioration de la productivité agricole et le renforcement des capacités, les améliorations foncières, le renforcement des capacités de production par la mécanisation et la motorisation, l'accroissement de la production vivrière et sa diversification, les investissements institutionnels. Il a relevé que la crise financière mondiale a exacerbé en Afrique de l'ouest les difficultés d'approvisionnements énergétiques et alimentaires, qui sont devenues chroniques depuis des décennies alors que l'agriculture intervient à 30 % dans le PIB régional et occupe 70 % population. Mais cette population agricole est la plus vulnérable aux facteurs de pauvreté. "Le secteur agricole sous régional souffre cruellement de déficit de financement depuis les années 80 d'où l'initiative du FRDA", a déploré M. Binguitcha-Fare.

Il a expliqué que l'agriculture dans la zone UEMOA est également marquée par un accès difficile au financement. "Les banques agricoles ne jouent plus leurs rôles ou ont pratiquement disparu de la sous région", a-t-il souligné. Pour lui, le FRDA va répondre à un besoin crucial de financement de l'agriculture dans l'Espace UEMOA.

"Il est attendu, à travers les mécanismes adaptés du FRDA, que le fonds finance les populations les plus démunies, afin de lutter contre la pauvreté", a conclu M. Binguitcha-Fare.

*Le WILDAF espère que les femmes agricultrices s'organiseront pour tirer meilleure partie de cette nouvelle opportunité susceptible de contribuer à leur autonomie.*

[http://www.savoirnews.com/index.php?view=article&id=729%3Aluemoa-va-lancer-un-fonds-regional-de-developpement-agricole-en-2010&option=com\\_content&Itemid=76](http://www.savoirnews.com/index.php?view=article&id=729%3Aluemoa-va-lancer-un-fonds-regional-de-developpement-agricole-en-2010&option=com_content&Itemid=76)

### L'UA appelle à la nomination d'un émissaire pour la défense des droits des femmes et des enfants

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine (UA) a récemment fait appel à la nomination par la Commission de l'UA d'un représentant spécial chargé de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants.

La requête a été faite à la suite d'une délibération par le CPS sur la situation des femmes et des enfants dans les zones de conflits en Afrique.

« Le conseil a exhorté le président de la Commission de l'UA Jean Ping à nommer un représentant spécial pour la lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Le conseil a demandé que les mesures adéquates soient prises afin de s'assurer que la charte africaine sur les droits des enfants soient appliquée dans les zones de conflits », a noté le CPS dans un communiqué.

Le conseil a également demandé au président de la Commission de prendre en compte la dimension genre dans le cadre de la promotion de la paix et de la sécurité, notamment en désignant un expert genre au niveau des bureaux de liaison de l'UA ou lors des opérations de maintien de la paix.

La proclamation de 2010 comme « l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique » devrait être l'occasion de nommer des ambassadrices de la paix.

« Dans ce registre, le conseil a aussi souligné la nécessité d'aborder la problématique de la violence faite aux enfants, afin de mettre l'accent sur la prévention en identifiant les causes profondes de la vulnérabilité des femmes et des enfants. Des recommandations doivent être faites afin de minimiser les risques et de traduire en justice ceux qui commettent en toute impunité des actes violents à l'encontre des femmes et des enfants au niveau national et régional », a ajouté le CPS.

Par ailleurs, le conseil a décidé de consacrer chaque année une session publique à la thématique des femmes et des enfants ainsi que d'autres groupes vulnérables dans les zones de conflits

Source : <http://www.apanews.net/apa>

## EVENEMENTS



### 15<sup>ème</sup> session de l'Union Africaine : la santé maternelle et infantile au cœur des débats

La 15<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine (UA) se tiendra du 19 au 27 juillet 2010 à Kampala (Ouganda). Le thème retenu pour cette nouvelle session est « la santé maternelle et infantile et le développement en Afrique ».

En effet, la mortalité maternelle en Afrique demeure la plus élevée du monde et selon l'UNICEF, plus de 500 000 femmes meurent de complications de l'accouchement ou de la grossesse chaque année, la majorité d'entre elles, en Afrique. C'est pour palier ce problème que les États africains réunis au sein de l'Union Africaine ont lancé en mai 2009 une Campagne pour la Réduction Accélérée de la Mortalité Maternelle (CARMAA).

Selon le calendrier des réunions, la session ordinaire du Comité des représentants permanents (COREP), regroupant les ambassadeurs accrédités auprès de l'Union Africaine est prévue les 19 et 20 juillet 2010.

Elle sera suivie du 22 au 23 juillet par la 17<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil exécutif (ministres des Affaires étrangères) et du 25 au 27 juillet par la 15<sup>ème</sup> session ordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine.

Pour plus d'informations, consulter [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)



### Réunion de Haut Niveau sur l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Du 20 au 22 septembre prochain à New York, se tiendra une réunion de haut niveau sur l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette réunion fait suite au Sommet du Millénaire en 2000 (à l'occasion duquel les OMD ont été adoptés) et au Sommet mondial en 2005 (lorsque les progrès accomplis dans leur réalisation ont été examinés).

Survenant alors que les progrès sont mitigés et que de nouvelles crises menacent l'élan mondial vers la réduction

de moitié de l'extrême pauvreté, « *le Sommet nous offrira une occasion cruciale de redoubler nos efforts pour atteindre les objectifs* », a déclaré M. Ban Ki-moon en se référant aux objectifs adoptés en l'an 2000 par le Sommet du Millénaire des Nations Unies dont le Rapport vise à éliminer la pauvreté, la faim, la maladie et les mortalités infantile et maternelle d'ici à 2015. Le Sommet de 2010 sur les OMD permettra aux dirigeants du monde entier de se réunir pour examiner les mesures à prendre afin de réaliser chacun des huit OMD.

En prélude au sommet de septembre, il s'est tenu les 14 et 15 juin 2010 au siège des Nations Unies à New York des «auditions publiques» auxquelles ont pris également part les représentants de la société civile et du secteur privé. Les résultats issus de ces auditions constituent une contribution au processus préparatoire du sommet et seront publiés comme document de l'Assemblée Générale.

Pour plus d'informations, consulter

<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/newsroom.shtml>

\*\*\*\*\*



### Marche Mondiale des femmes 2010

Après 2000 et 2005, ce sera bientôt la 3<sup>ème</sup> édition de la Marche Mondiale des femmes. Elle a démarré le 8 mars, journée internationale de la femme et se terminera le 17 octobre 2010 par un rassemblement international au Sud Kivu en République démocratique du Congo.

Sous le slogan « *Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche!* » la [Marche mondiale des femmes](#) (MMF) vise à mobiliser les femmes des quatre coins de la planète (Afrique, Amériques, Asie-Océanie, Europe) avec un objectif commun pour dire NON aux inégalités et aux discriminations qu'elles subissent au quotidien, mais aussi leurs luttes et résistances et leur exigence d'un monde basé sur la paix, la justice, l'égalité, la liberté et la solidarité.

Quatre thèmes sont retenus cette 3<sup>ème</sup> édition. Il s'agit de l'accès des femmes aux ressources naturelles et aux services publics, l'autonomie économique des femmes, la paix et la démilitarisation et les violences faites aux femmes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://www.mmf-france.fr/>

### Koweït: bientôt des femmes magistrates?

Des militantes koweïtiennes et des défenseurs des droits des femmes ont appelé ce 17 mai 2010 à ouvrir la magistrature aux femmes, un domaine auquel elles n'ont toujours pas accès alors qu'elles ont acquis leurs droits politiques dans cette monarchie arabe du Golfe.

"Il n'y a aucun obstacle légal dans la loi koweïtienne et dans la Constitution à la nomination de femmes à la fonction de juge", a plaidé le chef du barreau du Koweït, Omar al-Issa, au cours d'un symposium sur les droits des femmes.

La rencontre, organisée en association avec le barreau américain, se tient en présence de femmes juges et procureurs de Bahreïn, du Maroc, des Etats-Unis, des Pays-Bas, de la Jordanie et du Liban. Elle coïncide avec le premier anniversaire de l'élection des premières femmes au Parlement du Koweït.

Selon les statistiques officielles, les femmes koweïtiennes représentent 44,9% de la population active nationale et 44,1% des employés de l'administration. Le gouvernement, composé de 16 membres, ne compte qu'une seule femme ministre.

[HTTP://WWW.LEFIGARO.FR/FLASH-ACTU/2010/05/17/97001-20100517FILWWW00514-KOWEIT-BIENTOT-DES-FEMMES-MAGISTRATES.PHP](http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/05/17/97001-20100517FILWWW00514-KOWEIT-BIENTOT-DES-FEMMES-MAGISTRATES.PHP)

\*\*\*\*\*

### Conférence Internationale sur la santé maternelle: les parlementaires demandent des fonds mieux gérés en faveur des femmes

Les Parlementaires présents à la conférence « Women Deliver 2010 » (du 07-09 juin 2010 à Washington Etats-Unis) ont plaidé pour une meilleure allocation et un contrôle plus efficace des ressources allouées aux programmes destinés à la femme et à la jeune fille.

Dans une déclaration d'engagement publiée, avant la fin de la conférence « Women Deliver 2010 », les parlementaires venus d'Europe, d'Asie, d'Afrique et des Amériques demandent à leurs gouvernements de la transparence dans l'allocation des ressources destinées aux femmes et aux filles et dans l'utilisation de ces fonds.

Les groupes parlementaires inviteront ainsi, régulièrement, les représentants du gouvernement à informer les Parlements sur les fonds dégagés et les décisions financières ayant un impact sur la femme et la jeune fille.

Ils s'engagent, également, à renforcer les droits de la femme et de la jeune fille, à réduire les violences basées sur le genre. Les parlementaires vont aussi contribuer à la diffusion d'informations correctes sur la santé sexuelle et reproductive et les droits ainsi que les besoins d'investissements en faveur de la planification familiale et les soins maternels et néonataux.

Ils s'engagent, par ailleurs, à bâtir des alliances et des coalitions parmi leurs collègues parlementaires, des groupes

de femmes, des organisations de la société civile et des membres des représentants du gouvernement pour que les gouvernements voient les lois et autres pratiques qui restreignent encore l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive. Les parlementaires entendent jouer un rôle plus déterminant dans la communication pour souligner davantage les bénéfices, aux plans social, économique, politique et culturel à investir dans la femme et la jeune fille. Ils soutiennent, enfin, dans la déclaration d'engagement, qu'ils vont amplifier leur voix pour que des actions concrètes soient prises en vue d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (Omd), notamment l'objectif 5 qui vise à réduire de 75% les décès maternels d'ici à 2015.

[http://www.lesoleil.sn/article.php3?id\\_article=60030](http://www.lesoleil.sn/article.php3?id_article=60030)

\*\*\*\*\*

### Timor-Leste : le parlement adopte une loi sur la violence domestique

Le parlement national du Timor-Leste a adopté une loi sur la violence domestique le 03 mai 2010. Le travail sur le projet de loi a commencé en 2003, et a tout d'abord été présenté au gouvernement pour approbation en 2005.

Pendant ce temps, l'UNIFEM a aidé le gouvernement à élaborer la législation, et a travaillé avec le parlement pour informer les législateurs sur la question. Une étape importante a été franchie l'an dernier, quand la violence domestique a été intégrée dans le code pénal du Timor.

[http://www.unifem.org/news\\_events/currents/issue201005\\_fr.php#pu](http://www.unifem.org/news_events/currents/issue201005_fr.php#pu)

## WILDAF WEST AFRICA Newsletter

### Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON (coordinatrice)  
Béatrice AJAVON (Chargée de communication)  
Michelle LOCOH (assistante en communication)

Toute reproduction, à but non commercial, des informations rédigées par WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition que WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source pour toutes contributions dont il est auteur.

### Pour tous renseignements, contactez :

WILDAF/FeDDAF Bureau sous-régional d'Afrique de l'Ouest  
B.P. 7755 Lomé - Togo  
Tél. : (228) 261-26-79  
Fax : (228) 261-73-90

Email : [info@wildaf-ao.org](mailto:info@wildaf-ao.org)

Ce bulletin est produit grâce  
au financement de MDG3 Fund

« Investir dans l'égalité »

